

Minister for International Trade Ministre du Commerce extérieur

COMMUNIQUÉ

NO 143

Le 20 juillet 1987

PROROGATION DES RESTRICTIONS AMÉRICAINES SUR LES IMPORTATIONS D'ACIERS SPÉCIAUX

Le 16 juillet, le Président Reagan a annoncé que le programme de réduction des importations d'acier inoxydable et d'acier à outils allié serait prorogé au 30 septembre 1989. Le programme en vigueur, mis en place en juillet 1983, prévoit des tarifs supplémentaires sur les importations de feuilles, feuillards et tôles d'acier inoxydable, ainsi que des contingents sur les importations de barres et de fils machine en acier inoxydable et sur les importations de barres, fils machine, feuilles, feuillards et tôles d'acier à outils allié. Les exportations canadiennes de ces produits représentaient environ 15 millions \$ en 1986.

Le gouvernement est évidemment déçu de la décision du Président de prolonger les mesures spéciales de protection de l'industrie américaine des aciers spéciaux. Il juge que cette action est injustifiée, étant donné surtout que les producteurs américains d'aciers spéciaux ont profité de ces mesures pendant sept des dix dernières années. Les producteurs américains ont donc eu amplement de temps pour s'adapter à la situation internationale de ces produits. Dans les dernières semaines, le gouvernement a à plusieurs reprises fait connaître son point de vue à des membres influents de l'Administration.

Canadä

.../2

Les fonctionnaires canadiens continuent de consulter étroitement les producteurs canadiens d'aciers spéciaux pour obtenir leurs vues sur des moyens d'assurer que soit minimisée toute incidence défavorable à leurs exportations aux États-Unis. Ils prévoient également tenir d'autres consultations sur cette mesure avec les autorités américaines au cours de cette semaine.

Le ministre du Commerce extérieur, Pat Carney, soulèvera cette question avec des représentants du Congrès américain lors d'une réunion prévue à Ottawa le 30 juillet.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter M. Robertson au n^{O} (613) 990-9124 ou P. Pichette au n^{O} (613) 995-1877.